

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, lors de sa séance du 12 janvier 2016, l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE NUMÉRO RCA 1333-O.2, modifiant l'ordonnance numéro RCA 1333-O.1 du 8 septembre 2015, décrétant que les permis de stationnement réservé aux résidants et les permis de stationnement réservé aux intervenants offrant des services de soutien à domicile sont émis selon les conditions qui y sont énumérées, le tout, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), art. 5.1.

Cette ordonnance est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 janvier 2016.

La secrétaire d'arrondissement
Louise Goudreault